

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# La prise en charge des soins urgents est prolongée en 2019 jusqu'à la création d'une antenne SMUR en Cœur d'Hérault

**L'Agence régionale de santé Occitanie confirme le soutien qu'elle apporte depuis plusieurs années à l'UMUPS (Unité Mobile de l'Urgence et de Permanence des Soins) qui assure la prise en charge des soins urgents sur l'ensemble du Lodévois et Larzac, du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault. Son activité se prolonge jusqu'à la création d'une antenne SMUR en Cœur d'Hérault avant fin 2019.**

L'Agence régionale de santé a rencontré les différents acteurs et partenaires de la prise en charge des soins urgents, pour assurer la continuité du dispositif Médecins Correspondant SAMU sur l'ensemble du Lodévois et Larzac, du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault.

Ces échanges ont mis en avant la nécessité de maintenir le dispositif actuel existant, mis en place en 2013 et qui assure la prise en charge de près de 1 500 interventions par an, dans l'attente de la mise en œuvre opérationnelle de l'antenne SMUR dont l'ouverture est prévue en novembre 2019.

Sous l'égide de l'ARS, en lien étroit avec le CHU de Montpellier, une convention multi-partenariale regroupant l'Association de médecins correspondants SAMU de l'Hérault, le CHU de Montpellier, le SDIS de l'Hérault, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, le CH de Clermont l'Hérault sera finalisée courant janvier 2019.

Celle-ci formalisera les modalités d'organisation et de fonctionnement permettant d'assurer la prise en charge des soins urgents sur le Cœur d'Hérault pendant la période transitoire durant laquelle se dérouleront les différentes étapes de procédure d'autorisation permettant l'implantation d'une antenne SMUR sur le Cœur d'Hérault.